



## Abus de sentiments et vol, dommages et intérêts ?

Par horais, le 13/05/2008 à 08:25

Abus de sentiments et vol, dommages et intérêts ?

-----

Décembre 2007 j'ai porté plainte contre un individu qui m'a fait croire a une histoire d'amour , il a abusé de moi en jouant avec mes sentiments , juste pour aboutir au vol.Je passais tout mes WE avec lui il m'a volé freuduleusement dans mon chéquier ,des chèques a la fin du chéquier 2 par 2 plus ma pièce d'identité.J'ai découvert le pot au rose sur mon compte bancaire des sommes exorbitant 405 1770 et pour finir 2590 euros sommes bien sûr que j'ai jamais fait j'ai eu des doutes sur mon ex , qui a fini par m'avoué que c'était lui , qu'il ne savait pas ce qu'il avait fait, qu'il ne se reconnaissait qu'il m'aimait et etc...bien sûr j'ai porté plainte car j'avais pas le choix pour que mon assuranceme rembourse ( et il m'on reboursé).J'ai eu la bêtise d'annoncer à mon ex copain que j'avais porté plainte contre lui il m'a suplié d'enlever ma plainte chose que j'ai refusé car j'étais tellement blessé d'une telle trahison de sa part.Alors il sait rendu à la gendarmerie pour sauver sa peau , le gendarme à téléphoné au procureur qui a classé sans suite car le procureur a demandé a ce dernier de rendre la marchandise aux magasins et il la fait ,et j'ai appris dernièrement par téléphone au bureau d'ordre du parquet le classement sans suite, j'ai donc écrit au procureur pour demander de recevoir la copie des pièces de la procedure de mon dossier, car j'aimerai consulté car j'estime que ma plainte à été vite baclé !!! Je vais relancer ma plainte au civil car j'estime que son comportement est pas normal et qu 'il s'en sorte ainsi .J'ai du mal à tourner la page pour moi ce type doit payer ainsi je pourai tourner la page !!!psychologiquement je vais un peu mieu mais j'y pense tout les jours Je demande des dômmages et intérets .Pouvez vous me donner des conseils merci d'avances de vos soutiens et à bientôt de vous lire.J'aimerai connaitre la procédure lorsque l'on relance une plainte au civile , combien sont les dommages

et intérêts , je vais devoir dépenser beaucoup d'argents pour me défendre!!! Merci encore de bien vouloir me répondre car c'est très dur pour moi cette injustice!!

Par **jeetendra**, le **13/05/2008** à **12:06**

bonjour, vous pourrez réclamer des dommages et intérêts sur le fondement des articles 1382 et suivants du Code Civil, par contre ce sera à vous de chiffrer votre préjudice justificatifs à l'appui, l'affaire sera portée soit devant le juge de proximité, soit devant le tribunal d'instance en fonction de l'importance financière de l'affaire, courage, cordialement

Par **horais**, le **18/05/2008** à **14:24**

-----  
bonjour,suite à mon classement sans suite , comme il y avait d'autre nouveaux éléments à mon dossier !!!

VOilà!! j'ai écrit avec AR au IProcureur de la R. est parti avec preuve attestations d'amis pour le côté psychologique dans l'état que je suis à cause de cet individu, les chèques volés , le courrier et le chèque volé au nom de mon ex époux qui confirme l'usurpation d'identité,et bien sûr le procès verbal, j'ai évidemment rajouté dans mon courrier éléments nouveaux que non seulement c'est un récidiviste car il a échafaudé par trois fois la même opération , et de plus il a pas hésité à mettre tout en oeuvre pour minimiser l'escroquerie en retournant au magasin fnac dans le but d'obtenir un simple chèque de remboursement de 2590euros au nom de mon ex mari .J'espère cette fois obtenir une réponse .Sinon j'écirai au procureur général j'ai plus rien à perdre mais tout à gagner!! car dans cette affaire je suis la victime d'un escroc qui en plus exerce la proffession de courtier en assurancequi à mon avis est pas très clair ( numéro de téléphone sur liste rouge , interphone d'immeuble avec les noms de tous les locataires sauf le sien!!!!bizarre bizarre.....) quand pensez -vous à bientôt de vous lire bonne journée à vous !

Par **horais**, le **28/05/2008** à **12:43**

bonjour,

j'ai été remboursé par les assurances

Donc suite à cette affaire d'escroquerie classée sans suite .

Je souhaiterai relancer ma plainte au civil pour préjudice morale ce qui est très dure actuellement d'encaisser ce classement sans suite ! Malgré que j'ai pas perdu d'argent, je peux faire appel au civil et demander des dommages et intérêts , et comment faire ? je dois me déplacer au tribunal d'instance pour remplir un formulaire??? Je dois déboursier des sommes d'argent pour relancer ma plainte au civile je vous laisse lire mon message plus haut concernant mon escroquerie... MERCI de bien vouloir me répondre car j'avous que c'est difficile je suis une victime avec toute les preuves mais la justice me laisse tomber, car après un classement sans suite l'escroc risque rien!!